

## Synthèse du comité syndical du SYTRAL du jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2011

### ■ Débat d'orientation budgétaire : les grandes orientations 2012

Le comité syndical adopte les lignes de conduites suivantes pour préparer le Budget Primitif 2012.

#### **A – Investissements**

Les crédits de paiement d'investissement pour 2012 s'élèveront à 302 M€ environ, soit 87,5 M€ pour le Plan de Mandat 2002 (29%), 150,5 M€ pour le Plan de Mandat 2009 (50%) et 64,0 M€ d'équipements récurrents (21%).

Pour les deux principaux ratios de gestion, il ressort de cette prévision que le montant de frais financiers représenterait 8,8% des recettes de gestion environ et que le ratio « encours de dette / épargne brute » approcherait 8,2 ans. La dette sera voisine de 1.319 M€, contre près de 1.210 M€ à la fin de cette année.

#### **B – Fonctionnement**

La section de Fonctionnement prendra en compte :

- ⇒ le Versement Transport à un taux de 1,75% ;
- ⇒ la contribution des collectivités indexée sur l'hypothèse retenue d'un taux d'inflation statutaire moyen pour 2011 de 2,0% ;
- ⇒ la maîtrise du déficit d'exploitation des réseaux avec :
  - l'application stricte de la convention d'exploitation ;
  - une grande vigilance sur le niveau de l'offre pour ne pas accroître le déficit d'exploitation ;
  - une indexation globale des charges à 2,5 % (gazole, charges sociales) ;
  - la meilleure adaptation tarifaire possible pour couvrir la hausse des charges et les impacts des tarifications sociales.

## ■ Dispositif spécifique pour la Fête des Lumières 2011

Cette année, les festivités liées à la fête des Lumières se dérouleront tous les soirs du jeudi 8 au dimanche 11 décembre. Compte tenu du succès rencontré par les mesures mises en œuvre depuis plusieurs années, il est proposé de les renouveler avec le dispositif suivant :

- **Jeudi 8 décembre 2011**

- Renfort de fréquence en soirée.
- Fermeture des stations métro à 1H30, et prolongation des bus et tramways pour assurer les correspondances sur les dernières arrivées métro
- Renforcement du dispositif de sécurité et de gestion de flux, en particulier aux stations des lignes de métro et de funiculaire.
- Gratuité à partir de 16h jusqu'à la fin de service.

- **Vendredi 9 décembre 2011**

- Renfort de fréquence en soirée.
- Fermeture des stations métro à 1H30, et prolongation des bus et tramways pour assurer les correspondances sur les dernières arrivées métro
- Renforcement du dispositif de sécurité et de gestion de flux, en particulier aux stations des lignes de métro et de funiculaire.
- Ticket TCL en fête valable de 16H jusqu'à la fin de service.
- 

- **Samedi 10 décembre 2011**

- Renfort de fréquence en après-midi et en soirée.
- Fermeture des stations métro à 1H30, et prolongation des bus et tramways pour assurer les correspondances sur les dernières arrivées métro
- Renforcement du dispositif de sécurité et de gestion de flux, en particulier aux stations des lignes de métro et de funiculaire.
- Ticket TCL en fête valable de 16H jusqu'à la fin de service.

- **Dimanche 11 décembre 2011**

- Renfort de fréquence en après-midi et en soirée
- Amplitude de service normale
- Ticket TCL en fête valable de 16H jusqu'à la fin de service.

Par ailleurs, les lignes « Pleine Lune » fonctionneront les nuits de jeudi à vendredi, vendredi à samedi, et samedi à dimanche, y compris la ligne Pleine Lune 4, qui ne fonctionne habituellement que deux nuits, avec 4 trajets par nuit au lieu de deux en période normale.

■ **Evolution des tarifs du réseau TCL, 2011 – 2012**

Titre	Tarif 2011	Tarif 2012	Variation
Ticket unité	1,60 €	1,60 €	0%
Carnet 10 tickets	14,00 €	14,30 €	+ 2,1%
Abonnement mensuel	51,20 €	52,50 €	+ 2,5%
Abonnement permanent	49,10 €	50,20 €	+ 2,2%
Abonnement Jeunes/séniors/familles	36,30 €	37,20 €	+ 2,5%
Abonnement Scolaire plein tarif annuel	191 €	195 €	+2,1%
Abonnement Scolaire boursier annuel	90 €	90 €	0%
Abonnements Etudiants	25,60 €	26,30 €	+2,7%
Pass 2 Partout (RSA ...)	8,40 €	8,40 €	0%
Pass Partout S (CMUc ...)	16,80 €	16,80 €	0%

**Comme chaque année, les tarifs TCL progressent globalement de 2%**, ce qui correspond au niveau de l'inflation. Cette hausse annuelle, appliquée depuis 2001, permet de financer le développement du réseau. Cependant **les titres sociaux n'augmentent pas en 2012, pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive** (mêmes tarifs qu'en 2009).

L'évolution tarifaire annuelle a été modulée depuis 2001 sur les différents titres afin de favoriser les abonnements, et inciter à la fidélité au réseau TCL. Ainsi, **les abonnements représentent aujourd'hui 75% du trafic TCL contre 64% en 2001** (et 55% des recettes contre 44% en 2001)

Sur cette période, de nombreuses mesures ont été prises pour renforcer la fidélisation sur le réseau :

- Extension de la tarification sociale
- Réforme de la tarification scolaire
- Développement des formules par prélèvement automatique
- Baisse du tarif de l'abonnement étudiant
- Développement des Plans de Déplacements d'Entreprise
- Prise en charge de 50% de l'abonnement par l'employeur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009

Grace à cette politique tarifaire incitative à l'abonnement, et aux mesures sociales importantes mise en œuvre, **le prix moyen d'un déplacement payé par les clients du réseau n'a progressé que de 1% par an entre 2001 et 2010** (0,71 €TTC en 2010 contre 0,65 €TTC en 2001).

**Aujourd'hui, 82 000 abonnés bénéficient d'un tarif social adapté à leurs ressources, soit plus d'un tiers des abonnés du réseau, et une progression de 50% depuis 2001.**

■ **Prolongement de la ligne de tramway T2 à Eurexpo - ACQUISITIONS FONCIERES PAR VOIE AMIABLE**

Les travaux et l'acquisition de terrains à entreprendre par le SYTRAL pour la réalisation du projet d'extension de la ligne de tramway T2 jusqu'à Eurexpo ont été déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral le 23 décembre 2010.

Les propriétaires de parcelles concernées par le projet pourront être mis dans l'obligation de céder au SYTRAL les emprises nécessaires.

Le comité syndical autorise la levée des options prévues dans les promesses de vente afin de réaliser les acquisitions qui peuvent l'être par voie amiable, et dont le prix est plafonné par FRANCE DOMAINE.

■ **Prolongement de la ligne de tramway T2 à Eurexpo-convention d'occupation temporaire du domaine public avec la société AEROPORTS DE LYON**

La réalisation de cette opération nécessite, pour le SYTRAL, d'occuper des locaux et terrains dépendant du domaine public de l'Aéroport de Lyon-Bron dont la gestion est confiée à la société AEROPORTS DE LYON en sa qualité de concessionnaire.

Le comité syndical approuve la convention avec la société AEROPORTS DE LYON qui met donc temporairement à la disposition du SYTRAL, pour les besoins de l'implantation d'une base-vie de chantier, une partie du domaine public de la société AEROPORTS DE LYON qui lui est confié, pour une superficie totale de 7.465 m<sup>2</sup>.

■ **Extension de la ligne de tramway T1 de Montrochet à Debourg - Approbation de diverses conventions**

- **avec France TELECOM pour le dévoiement des réseaux de télécommunications**

Les sujétions liées à la réalisation des travaux et à l'exploitation future du tramway rendent nécessaires le déplacement des réseaux. Le comité syndical approuve le projet de convention, relatif au déplacement des réseaux de télécommunications appartenant à FRANCE TELECOM.

- **avec GRDF pour le dévoiement des réseaux de distribution de gaz naturel**  
Le Distributeur exerce la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux relatifs aux déplacements des ouvrages de distribution de gaz naturel liés à la réalisation du prolongement de la ligne de tramway T1 à Debourg, y compris des plantations d'arbres liées à ce projet.

- **avec la CNR pour l'occupation temporaire d'une partie de leur domaine**  
pour l'installation de la base vie de chantier, pour la construction du pont Raymond Barre.

■ **Ligne de tramway T2 d'Eurexpo au rond-point René Cassin -Approbation des objectifs et modalités de la concertation publique**

Lors de sa séance en date du 8 juillet 2010, le Comité Syndical a approuvé le programme de l'opération relative à l'extension de la ligne de tramway T2 d'Eurexpo au rond-point René Cassin, à Chassieu. Le SYTRAL, en tant que maître d'ouvrage de cette opération, est tenu d'organiser la concertation publique préalable à la réalisation de l'opération.

La concertation préalable aura lieu du **5 décembre 2011 au 6 janvier 2012. Un dossier et un registre seront disponibles à la mairie de Chassieu et à l'accueil du SYTRAL. Une réunion publique se tiendra à la salle des fêtes de Chassieu le 15 décembre à 19 h.**

Pour rappel, l'extension de la ligne T2 d'Eurexpo au rond-point René Cassin est issue d'une demande formulée lors de la concertation de l'extension de la ligne T2 à Eurexpo. Elle s'inscrit dans le contexte global de développement de l'est lyonnais et permet de répondre aux enjeux de desserte urbaine de ce secteur dans un esprit de cohérence avec les futures lignes fortes en devenir.

Le projet présenté en comité syndical de juillet 2010 a fait l'objet d'évolutions suite à des réflexions entre le SYTRAL, la ville de Chassieu et Eurexpo.

Le comité syndical approuve les objectifs et modalités de cette concertation.

■ **T4 Phase 2 – Aménagements de la ligne de tramway T3 pour l'exploitation commune avec Rhônexpress : approbation d'une convention avec la Ville de Lyon**

La Ville de Lyon est propriétaire d'une parcelle de terrain nu d'une superficie d'environ 500 m<sup>2</sup> et située située 192 rue Paul Bert, à Lyon 3<sup>ème</sup>. Elle accorde par convention l'occupation temporaire par le SYTRAL en vue de la réalisation des chantiers des lignes de tramway T4 phase 2 et T3 jusqu'au 31 juin 2013